

Règlement et informations pratiques :

Pour connaître l'environnement et le fonctionnement de la GV Bernin :

- 1- La gestion est assurée par des bénévoles.
- 2- L'association propose des cours mixtes de gymnastique pour adultes à partir de 16 ans.
- 3- Les cours sont payables annuellement : **aucun remboursement ne sera effectué** sauf présentation d'un certificat médical de contre-indication sportive (l'adhésion et la licence ne seront pas remboursées)
- 4- **Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas pris en compte.**
- 5- L'assurance (incluse dans la licence) étant obligatoire pour pratiquer cette activité, le paiement des cours est demandé dès l'inscription.
- 6- Le contrat d'assurance MAIF couvre la responsabilité civile des licenciés et intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la sécurité sociale et des mutuelles.
- 7- Tout changement de cours est interdit sans autorisation du/de la responsable Gym.
- 8- Vous devez obligatoirement **changer de chaussures** avant de commencer l'activité (opter pour des chaussures bien adaptées, ne faisant pas de trace noire sur le parquet.
- 9- Les enfants ne sont pas acceptés pendant les cours. Les portables doivent être impérativement éteints.
- 10- L'association n'est pas responsable des vols durant les activités.
- 11- Depuis la COVID, chaque pratiquant doit se munir **de son tapis de sol personnel**, et respecter les consignes sanitaires.
- 12- **La réponse au questionnaire de santé est réputée être sincère et ne saurait engager la responsabilité de l'Association en cas de déclaration inappropriée révélée lors des démarches consécutives à un accident survenu pendant la pratique d'une activité.**